



Étude préalable à l'établissement d'un plan de développement de la VAE en région Centre :

Proposition d'axes de progrès et de plan d'action



Octobre 2007

11 avenue Philippe Auguste 75011 Paris	TEL (33) 1 43 13 26 66	FAX (33) 1 43 13 26 65
70 rue Bossuet 69006 Lyon	TEL (33) 4 72 72 01 30	FAX (33) 4 72 72 09 55
Antelios – bât. F 75 rue Marcellin Berthelot 13858 Aix en Provence	TEL (33) 4 42 60 86 10	FAX (33) 4 42 60 86 11

E.mail : info@amnyos.com – Site web : <http://www.amnyos.com>

Sommaire

A	Introduction	3
	A.1 Les objectifs poursuivis.....	3
	A.2 La méthode retenue.....	4
B	L'information conseil en VAE	5
	B.1 Le développement de l'information « de premier niveau »	5
	B.2 La mise en place d'actions expérimentales de conseil renforcé auprès des publics les plus en difficulté.....	6
	B.3 Le développement de l'information conseil en direction des salariés et des incitations à l'intégration de la VAE dans les outils de la GRH.....	6
C	La recevabilité	7
	C.1 L'amélioration de la lisibilité des procédures de recevabilité	7
	C.2 L'appui à l'élaboration du dossier de recevabilité.....	8
D	L'accompagnement et le suivi du parcours VAE.....	9
	D.1 L'amélioration et le développement de l'accompagnement au travers d'une charte régionale et de cahiers des charges harmonisés	9
	D.2 Développer des actions spécifiques d'accompagnement.....	10
	D.3 Soutenir la professionnalisation des accompagnateurs	10
E	Les jurys.....	11
	E.1 Le resserrement des calendriers d'organisation des sessions de validation	11
	E.2 La mobilisation des professionnels pour les jurys	11
	E.3 Le développement des compétences des membres des jurys	12
	E.4 Le développement d'un offre modulaire de formation	12
F	Les actions transversales	13
	F.1 L'enrichissement de la concertation et du partenariat au plan régional	13
	F.2 L'enrichissement de la concertation et du partenariat au plan territorial	14
	F.3 L'enrichissement des données de suivi et d'évaluation sur les parcours de VAE en région	14

A Introduction

A.1 Les objectifs poursuivis

L'objectif général vise à formuler un **plan d'action régional pluriannuel de développement de la VAE**, répondant aux principaux enjeux mis en évidence dans le cadre de la démarche évaluative conduite précédemment.

Il s'avère en effet nécessaire d'agir dans plusieurs directions de manière à étendre l'accès effectif à la VAE pour l'ensemble des actifs, dans le cadre de la sécurisation de leurs parcours professionnels. Le plan d'action régional vise :

- d'une part un objectif qualitatif d'amélioration des services rendus aux usagers et de l'efficacité des dispositifs mis en place,
- d'autre part un objectif quantitatif d'extension de l'accès des personnes au droit individuel à la VAE, dont on constate aujourd'hui qu'il concerne en grande partie les individus a priori les mieux informés et outillés vis-à-vis de la VAE.

Le document qui suit identifie des axes régionaux de progrès partagés et des pistes d'actions concrètes à suivre :

- s'appuyant sur des constats évaluatifs tirés des travaux menés par AMNYOS (voir le rapport évaluatif);
- portant sur l'ensemble du processus de VAE et de ses étapes (information, conseil, recevabilité, accompagnement, validation, post-jury);
- retenant des axes de développement pour chacune de ces étapes ;
- formulant les principales pistes d'action partagées relatives à chaque axe de développement.
- proposant des premiers indicateurs permettant un pilotage et une évaluation du plan d'action régional.

L'horizon dans lequel se situe ce plan régional de développement est de 3 à 4 ans, de manière à donner aux protagonistes le temps nécessaire à l'accomplissement et à l'évaluation des actions qui sont envisagées.

A.2 La méthode retenue

Ce plan d'action régional se veut l'aboutissement d'un travail partenarial, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés par les différentes étapes du parcours VAE (de l'information conseil à la validation et ses suites). Cette dimension participative est en effet un gage d'appropriation des conclusions retenues et de leur traduction opérationnelle dans les dispositifs régionaux et les pratiques d'acteurs.

Il s'agit donc d'un texte de référence élaboré par les principaux financeurs (État, Région, Assédic, OPCA/OPACIF), les certificateurs (Éducation, Université, Jeunesse et Sports, Travail, Affaires sociales, Agriculture, chambres consulaires) et les opérateurs spécialisés de l'information-conseil (PRC).

Son élaboration s'est notamment appuyée sur le travail mené au sein d'un groupe de travail interinstitutionnel réuni en 2007 :

- une première séance (le 6 juillet 2007), sur le cadre global du projet de plan de développement, l'information conseil et la recevabilité ;
- une seconde séance (le 10 septembre 2007), sur l'accompagnement, les jurys et le « post-jury », ainsi que les enjeux transversaux.

Les conclusions de ces travaux ont été présentées au Comité régional de développement de la VAE le 21 septembre 2007, de façon à en valider l'économie générale, à préciser les rapprochements à effectuer avec la démarche en cours portant sur les actions « collectives » de VAE dans les entreprises, et à déterminer des priorités opérationnelles dans la mise en œuvre du plan régional de développement.

B L'information conseil en VAE

Le constat essentiel tient au fait que l'information-conseil du grand public peut encore être améliorée et celle des entreprises est à développer, si l'on souhaite étendre de façon significative l'accès des actifs à la VAE.

3 axes de progrès sont proposés :

B.1 Le développement de l'information « de premier niveau »

Au-delà des services rendus par les PRC, il est impératif de développer une information de premier niveau sur la VAE, accessible de manière aussi large que possible en tout point du territoire régional.

Cela suppose de :

- actualiser et harmoniser l'ensemble des ressources de base en information sur la VAE produites par le GIP Alfa Centre et les certificateurs, par le biais du site Internet du GIP Alfa Centre ; ce dernier ayant un rôle central dans l'animation de la mise à jour et la production de ces ressources ;
- diffuser ces ressources en information auprès des différents réseaux de terrain : réseaux de l'accueil, de l'information et de l'orientation (maisons de l'emploi, ALE, Assédic, missions locales, CAP Emploi, APEC, chambres consulaires, Fongécif,...), OPCA, branches professionnelles, certificateurs...; le GIP Alfa, en lien avec les PRC et les certificateurs jouant un rôle central dans l'organisation de la diffusion des ressources en information ;
- soutenir la sensibilisation et la professionnalisation des informateurs et conseillers des réseaux d'AIO, par notamment l'organisation régulière de sessions régionales d'information sur le dispositif de VAE.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre d'outils d'information et de communication, nombre d'actions d'information et de sensibilisation...

B.2 La mise en place d'actions expérimentales de conseil renforcé auprès des publics les plus en difficulté

Les personnes les plus en difficulté (salariés peu qualifiés, salariés en reclassement professionnel, personnes éloignées de l'emploi...) ont besoin d'une prestation de conseil en VAE allant au-delà des services rendus par les PRC, de manière à les aider à élaborer un projet professionnel qui intègre de façon cohérente et fiable le recours à la VAE lorsque cela est pertinent.

Pour cela, il est utile :

- de développer avec les PRC une démarche d'expérimentation d'une modalité de conseil renforcé, dont le « cahier des charges » devrait être élaboré dans le cadre d'un groupe de travail *ad-hoc* animé par le GIP Alfa Centre. Ce cahier des charges mettrait l'accent sur une première exploration des expériences et compétences des publics en difficulté d'une part, et sur la question du lien entre projet professionnel et VAE d'autre part.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre de personnes touchées par les actions expérimentales, durée, contenu et coût de ces actions, résultats observés...

B.3 Le développement de l'information conseil en direction des salariés et des incitations à l'intégration de la VAE dans les outils de la GRH

L'extension de l'accès des salariés au droit individuel à la VAE passe par une sensibilisation et mobilisation des salariés et des entreprises, dans le cadre des pratiques de GRH qui doivent ainsi s'enrichir d'une dimension nouvelle relative à la VAE.

Cette « activation » des pratiques en entreprise autour de la VAE suppose de :

- capitaliser les actions menées en direction des entreprises et élaborer une ingénierie adaptée ; ceci peut s'appuyer sur les résultats issus de la démarche conduite avec le cabinet MCVA et prendre corps dans le cadre d'un groupe de travail animé par le GIP Alfa Centre, en lien avec les PRC, les certificateurs et les OPCA;
- mettre en place des actions de diffusion, de transfert et de professionnalisation autour des nouveaux outils ; actions à définir et mettre en œuvre en lien avec les priorités sectorielles ou territoriales de l'Etat et de la Région ;

- intégrer la VAE dans les EDEC, le soutien à la GPEC, les contrats d'objectif de branche, les approches territoriales de la GPEC.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre d'actions d'information, de transfert ou de professionnalisation mises en place, entreprises et salariés touchés, résultats obtenus ; nombre d'EDEC, de contrats d'objectifs intégrant la VAE, nombre d'entreprises et de salariés effectivement concernés...

C La recevabilité

La recevabilité est une étape de la VAE dont la responsabilité incombe aux certificateurs. Mais leur multiplicité comme la spécificité des procédures tendent à réduire la lisibilité de cette étape et à rendre plus incertaines les démarches effectuées par les candidats les moins bien informés et « outillés ».

2 axes de progrès sont proposés :

C.1 L'amélioration de la lisibilité des procédures de recevabilité

L'amélioration de la lisibilité de la recevabilité suppose d'agir en amont auprès des PRC qui jouent un rôle de guidage vers les acteurs responsables de la recevabilité, et auprès des certificateurs eux-mêmes :

- améliorer l'articulation entre les PRC et le déclenchement de la procédure de recevabilité ; action qui devrait être menée dans le cadre d'une concertation entre PRC et certificateurs, avec l'animation du GIP Alfa Centre ;
- renforcer la diffusion de l'offre de services des certificateurs en matière de recevabilité (guides, prestations, procédures à suivre...), via les certificateurs eux-mêmes et les PRC ;
- donner de la lisibilité au dossier unique de recevabilité établi au niveau national et sur lequel les certificateurs vont devoir s'appuyer.

Propositions d'indicateurs de suivi : existence d'un dossier PRC actualisé, volume et nature des informations sur la recevabilité diffusées par les certificateurs...

C.2 L'appui à l'élaboration du dossier de recevabilité

Pour les personnes rencontrant des difficultés particulières dans le remplissage du dossier de recevabilité, il semble opportun de prévoir une aide spécifique, de manière à réduire les abandons de leur parcours de VAE, le découragement des candidats visés, et les risques d'allongement des délais de la procédure.

L'action à engager vise donc à :

- mettre en place auprès de chaque certificateur un appui à l'élaboration du dossier de recevabilité, pour les publics le souhaitant et/ou rencontrant des difficultés particulières (entretiens individuels, séances collectives...), dans le cadre de prestations spécifiques construites sur les territoires.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre d'actions d'appui à l'élaboration du dossier de recevabilité, nombre et type de personnes concernés...

D L'accompagnement et le suivi du parcours VAE

L'accompagnement joue un rôle essentiel pour la réussite du parcours VAE, mais le constat est fait de pratiques hétérogènes et peu lisibles, sur une durée jugée parfois trop longue par les bénéficiaires.

3 axes de progrès sont proposés :

D.1 L'amélioration et le développement du suivi des parcours au travers d'une charte régionale et de cahiers des charges harmonisés

L'hétérogénéité des pratiques d'accompagnement au plan des contenus, des durées et des coûts nécessite une démarche globale d'harmonisation et de clarification des services attendus. De même l'extension de l'accompagnement à l'ensemble des certifications inscrites au RNCP suppose de qualifier plus précisément son contenu et ses modalités, dès lors qu'il est susceptible d'être effectué par une diversité croissante d'opérateurs. De plus, l'accompagnement doit pouvoir s'inscrire dans une perspective de suivi de parcours des candidats, de l'amont jusqu'à l'aval, de manière à sécuriser les démarches individuelles et réduire les risques d'abandon.

L'action à engager vise donc à :

- élaborer une charte régionale du parcours VAE permettant à la fois de caractériser le contenu et les modalités de l'accompagnement et de l'ensemble du parcours, ainsi qu'à promouvoir une fonction de référent de parcours ; la charte, en cohérence avec la charte nationale actuelle, s'attachera à établir un référentiel qualité de l'accompagnement et à préciser les modalités de mise en place d'une fonction de référent de parcours, de la recevabilité à la validation (et la post-validation si nécessaire) ; ceci s'appuiera sur une réflexion partenariale animée par le GIP Alfa Centre et mobilisant les certificateurs, les PRC, des opérateurs de l'accompagnement et les financeurs ;
- harmoniser les cahiers des charges régionaux de l'accompagnement utilisés par les financeurs (État, Conseil régional, Fongecif, OPCA, Assedic) en région ; ceci s'appuiera sur une réflexion partenariale entre les financeurs, en lien avec les certificateurs.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre de référents de parcours identifiés et nombre de personnes suivies, existence d'une charte régionale, nombre d'entretiens post-jury en cas de validation partielle, nombre de personnes accompagnées...

D.2 Développer des actions spécifiques d'accompagnement

L'accompagnement doit répondre à la diversité des besoins, notamment à ceux exprimés par les salariés en entreprise ou par les personnes rencontrant des difficultés importantes dans leur parcours.

Il s'agit ainsi de veiller à :

- produire une offre de service territorialisée en direction des entreprises ; il est en effet nécessaire, au vu des expériences déjà menées dans le cadre des « actions collectives », de prévoir une mobilisation conjointe des différents certificateurs et accompagnateurs concernés, de manière à apporter à l'entreprise et aux salariés visés un service coordonné et de proximité ; ceci s'appuiera sur une réflexion partenariale entre les certificateurs, animée par le GIP Alfa Centre ;
- développer des prestations complémentaires spécifiques, pour l'accompagnement des publics les plus en difficulté (situations d'illettrisme, de handicap notamment) ; ceci viendra en articulation avec la charte régionale présentée plus avant ;

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre de personnes accompagnées, peu qualifiées ou rencontrant des difficultés particulières ; accompagnements mis en place au titre d'actions vers les entreprises...

D.3 Soutenir la professionnalisation des accompagnateurs

La mise en place de la future charte comme la diversification à venir des opérateurs de l'accompagnement invitent à proposer des actions permettant une bonne maîtrise des attendus de la charte.

Il s'agit de prévoir des actions s'attachant à :

- poursuivre la professionnalisation des accompagnateurs, dans la perspective de mise en application des dispositions prévues par la future charte et de manière à assurer la qualité des prestations apportées par les divers prestataires de l'accompagnement.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre d'actions de professionnalisation des accompagnateurs et effectif de personnes touchées...

E Les jurys

L'activité des jurys est un élément clé du parcours de VAE et plusieurs enjeux sont mis en évidence, tenant aux délais parfois importants entre la fin de l'accompagnement et le passage devant le jury, à la maîtrise insuffisante de la part de certains membres de jurys des « repères méthodologiques adéquats », aux difficultés de mobilisation des professionnels pour participer aux jurys et à des préconisations qui s'avèrent parfois difficiles à mettre en œuvre.

4 axes de progrès sont proposés :

E.1 Le resserrement des calendriers d'organisation des sessions de validation

Les certificateurs ont nettement progressé dans le calendrier d'organisation des sessions de validation mais des améliorations sont encore possibles, au cas par cas, en fonction des contraintes qui pèsent sur cette procédure.

L'action à engager vise donc à :

- resserrer le calendrier d'organisation des sessions de validation, lorsque c'est possible, ceci à l'initiative de chaque certificateur concerné.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre de sessions de validation organisées et nombre de personnes passées en jury, délais moyen d'attente d'un jury...

E.2 La mobilisation des professionnels pour les jurys

Cette mobilisation se heurte à des limites sensibles, liées à la disponibilité des personnes sollicitées, au coût de leur participation aux sessions de validation notamment.

L'action à engager vise donc à :

- mobiliser plus fortement les professionnels en constituant un vivier de membres potentiels de jurys, en s'appuyant sur les relais susceptibles de sensibiliser les entreprises et salariés à la fonction de membre de jury (via les branches, les accords existants avec les pouvoirs publics notamment) et en mobilisant les ressources adéquates pour indemniser les professionnels pour leur participation aux jurys.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre de professionnels mobilisés dans les jurys, nombre d'actions spécifiques de sensibilisation des entreprises, montant dédié au financement des membres de jury...

E.3 Le développement des compétences des membres des jurys

La maîtrise de la fonction de membre d'un jury est relativement complexe et inégalement répartie ; elle fait appel à des repères méthodologiques distincts de ceux mobilisés dans le cadre d'une session de validation de formations.

De manière à améliorer et enrichir l'exercice de la fonction de membre de jury, il est nécessaire de renforcer les actions visant à :

- développer les échanges de pratiques, la mutualisation des critères et modalités de travail des jurys ; ceci à l'initiative de chaque certificateur pour le champ qui le concerne.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre de journées d'échange et de mutualisation mobilisant les membres de jurys et notamment les professionnels...

E.4 Le développement d'une offre modulaire de formation

Les préconisations des jurys, en cas de validation partielle, pointent soit des expériences professionnelles complémentaires à acquérir, soit des éléments de formation à suivre. Dans le cas de formations, il s'avère souvent délicat d'identifier une offre modularisée, évitant le suivi d'une formation complète, répondant de façon ajustée aux besoins des candidats, dans des conditions de coût et d'organisation acceptables.

De façon à répondre à cet enjeu, il est opportun de veiller à :

- développer une offre modulaire de formation, en prévoyant aussi un financement adapté de la part des institutions susceptibles de prendre en charge cette poursuite de parcours VAE ; ceci suppose une réflexion conjointe des financeurs avec des représentants de l'offre de formation en région de manière à identifier les voies et moyens de progrès dans ce domaine.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre de modules de formation mobilisés pour répondre aux besoins des candidats n'ayant obtenu qu'une validation partielle ; part des préconisations portant sur des formations et part de celles portant sur des expériences complémentaires...

F Les actions transversales

Le champ de la VAE est multi-acteurs et la mobilisation coordonnée de tous est un élément clé de la réussite du plan régional de développement de la VAE.

Les enjeux s'attachent donc à enrichir et outiller la concertation comme le partenariat, à l'échelon régional et territorial.

3 axes de progrès sont proposés :

F.1 L'enrichissement de la concertation et du partenariat au plan régional

Au plan régional, les financeurs et les certificateurs jouent un rôle essentiel d'orientation, d'organisation, d'animation et de financement de la VAE.

De manière à assurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de leurs échanges, il est nécessaire de les pérenniser, de les enrichir et de les outiller, en prenant appui sur la démarche conduite dans le cadre du comité régional de développement de la VAE et dans celui des travaux animés régulièrement par le GIP Alfa Centre.

2 types d'actions paraissent devoir être soutenues :

- animer une concertation régulière entre les financeurs de la VAE (État, Région, Assédic, Fongecif, OPCA) et les certificateurs (notamment les ministères valideurs) ; cette concertation visant à déterminer les priorités annuelles du plan de développement régional de la VAE et à en suivre la mise en œuvre ;
- animer une concertation régulière entre les financeurs de la VAE (État, Région, Assédic, Fongecif, OPCA), de manière à assurer la cohérence et la complémentarité des modes de financement de la VAE.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre de concertations menées par les acteurs régionaux chaque année...

F.2 L'enrichissement de la concertation et du partenariat au plan territorial

Le développement effectif de l'usage de la VAE, notamment en direction des salariés ou des publics les plus en difficulté, passe par une mobilisation coordonnée des acteurs compétents sur chaque territoire.

Les PRC, les acteurs du service public de l'emploi, les certificateurs, les acteurs économiques doivent collaborer pour mieux identifier les cibles d'action pertinentes et mettre en œuvre les actions correspondantes.

L'action à entreprendre vise donc à :

- mettre en place une animation territoriale de la VAE, rassemblant les principaux acteurs (certificateurs, SPE, PRC...) dans un cadre souple, adapté à chaque configuration locale et aux priorités d'action qui se font jour, et en cohérence avec les lieux et modalités de concertation existants dans le champ de l'emploi et de la formation.

Propositions d'indicateurs de suivi : nombre de concertations territoriales organisées dans le champ de la VAE, actions définies et mises en œuvre...

F.3 L'enrichissement des données de suivi et d'évaluation sur les parcours de VAE en région

Les données régionales sur les parcours de VAE sont indispensables au pilotage des dispositifs mis en place et aux décisions des financeurs.

Actuellement, ces données sont éparses (produites par le GIP Alfa Centre sur les activités des PRC, par les certificateurs pour leurs activités de validation...) et partielles car si elles informent sur une partie des activités (mais peu encore sur l'accompagnement), elles ne permettent pas de disposer d'une information signifiante sur les parcours et leurs différentes étapes ainsi que les événements qui s'y attachent (abandon, réussite totale ou partielle à la validation, effet sur le parcours en termes de retour à l'emploi ou d'évolution professionnelle...).

Pour y remédier, il est nécessaire d'enrichir l'outillage des acteurs et décideurs sur la compréhension des parcours de VAE et :

- d'expérimenter l'élaboration d'une base de données individuelles s'appuyant sur le rapprochement de la base des publics accueillis dans les PRC et de celles existant auprès de chaque certificateur ; une telle base commune

permettant de disposer d'une information complète sur l'ensemble du parcours des individus, de l'information-conseil jusqu'à la validation. De plus, cette base offrirait la possibilité de constituer des échantillons de candidats à la VAE afin de les interroger sur le regard qu'ils portent rétrospectivement sur leur parcours et sur les effets qu'ils en perçoivent au plan du retour à l'emploi ou de leur évolution professionnelle. Cette expérimentation pouvant aussi s'appuyer sur la démarche conduite actuellement en région Rhône-Alpes par le PRAO. La démarche devrait être animée par le GIP Alfa Centre avec un appui technique spécialisé.

Propositions d'indicateurs de suivi : existence d'un tableau de bord régional de la VAE, d'indicateurs sur les étapes des parcours, les résultats en termes d'accès aux certifications et d'amélioration des parcours professionnels...